

Transport du pétrole par pipelines "A" (mensuel) 2010

Confidentiel une fois rempli
Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.
En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

**Conservez une copie
SCIAN, 48611, 48691**

*If you prefer receiving this questionnaire in English,
please check here*

IMPORTANT

Deux copies doivent être complétées et retournées dans les **18 jours** suivant la fin du mois, à Statistique Canada, Division de la fabrication et de l'énergie, Section de l'énergie, Ottawa, K1A 0T6

Rapport pour le mois de :

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Il existe cependant sous la *Loi de la statistique* une exception à cette règle générale de la confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par pipeline et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion des résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.

Accords de partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux afin de partager les données de cette enquête. Ces organismes doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Il existe des ententes sur le partage des données tirées de cette enquête en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon concernant les établissements situés au ayant des activités dans

leur secteur de compétence. Ces organismes statistiques ont l'autorité législative nécessaire pour recueillir eux-mêmes ce genre de données ou les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Leurs lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique fédérale* et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles. Parce que ces agences ont l'autorité légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes informations, un consentement n'est pas requis et les entreprises ne peuvent s'opposer au partage des données.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, il existe des ententes sur le partage des données avec les organismes statistiques de l'Île du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leur secteur de compétence et avec le Ministère de l'énergie de l'Ontario, Industrie, Développement économique et mines du Manitoba, Saskatchewan Ministry of Energy and Resources, Alberta Energy Department, Alberta Energy Resources Conservation Board, des mines et des ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, Ressources Naturelles Canada et Environnement Canada un accord en vue, de l'échange des données de la présente enquête avec leur juridiction provinciale respective. Il existe un accord avec l'office nationale de l'énergie pour les compagnies réglementées par l'office nationale de l'énergie. En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser l'organisme avec qui vous ne voulez pas partager vos données.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus en respectant les accords de partage des données avec Alberta Energy Resources Conservation Board et du Saskatchewan Ministry of Energy and Resources. En Alberta les données sont recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique* et au nom de l'office sous l'autorité de la Loi de conservation et réglementation du charbon ou la Loi de conservation du pétrole et du gaz. En Saskatchewan, les données sont recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique* et au nom du Département conformément sous l'autorité de la Loi de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985 de la Loi des Ressources Minérales de la Saskatchewan.

Nom et titre de la personne responsable de ce relevé	Date	Téléphone	Adresse électronique	Télécopieur
--	------	-----------	----------------------	-------------

Section 1. Stocks à la fin (m³)

	Pétrole brut	Condensats et Pentanes Plus	Propane	Butane	Autres	Total
1. Contenu des lignes						
2. Contenu des réservoirs						
3. Expéditeurs						
4. Transporteur						
Total (1 + 2) & (3 + 4)						

Section 2. Mètres cubes kilomètres (000's)

Pétrole brut	2.1	
Condensats	2.2	
Propane	2.3	
Butane	2.4	
Autres	2.5	
Total	2.6	

Observations : S'il y a lieu, dresser la liste des éléments ci-dessous :

- (i) Nouvelle canalisation ajouté
- (ii) Nouveaux points d'arrivage
- (iii) Changements tarifaires
- (iv) Tous autres changements d'importance dans les activités de la société
- (v) Prière d'indiquer l'éthane comme tel

Section 3. Sommaire des arrivages (m³)

		Stocks au début	Des champs	Usines	Importations	Autres	Autres pipelines	Total
Pétrole brut	3.1							
Condensats	3.2							
Propane	3.3							
Butane	3.4							
Autres	3.5							
Total	3.9							

Section 4. Sommaire des livraisons (m³)

		Stocks à la fin	Raffineries	Exportations	Usines	Autres pipelines	Autres	Pertes et ajustements	Autres changements	Total
Pétrole brut	4.1									
Condensats	4.2									
Propane	4.3									
Butane	4.4									
Autres	4.5									
Total	4.9									

Section 5. Arrivages des champs (m³)

Champ	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (<i>précisez</i>)
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
Total		5.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 6. Arrivages des usines (m³)

Nom	Emplacement		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
Total		6.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 7. Importations (m³)

Point d'arrivage		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (<i>précisez</i>)
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
Total	7.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 8. Arrivages d'autres pipelines (m³)

Nom	Province d'origine		Code pipelines	Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
Total		8.9						

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 9. Autres arrivages (m³) (inscrivez en détails autres arrivages i.e.: volumes provenant des camions et chemin de fer)

Nom	Genre (Route, chemin de fer)	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
Total			9.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 10. Livraisons aux raffineries (m³)

Nom	Emplacement	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
Total			10.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 11. Livraisons aux usines de stockage en vrac, aux terminaux et aux usines de traitements (m³)

Nom	Emplacement	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
Total			11.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 12. Autres livraisons (chemin de fer, route, par eau et pétroliers au Canada pour exportation) (m³)

Genre	Nom	Le point de livraison	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (<i>précisez</i>)
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
Total				12.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 13. Livraisons à d'autres pipelines (m³)

Nom	Emplacement	Province d'origine		Code pipelines	Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
Total			13.9						

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 14. Exportations (m³)

Nom	Destination état	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
			14.					
Total			14.9					
Valeur total (Dollars Canadiens)			14.99					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 15. Pertes dans les pipelines, carburant consommé et ajustements (m³)

Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
Québec	15					
Ontario	15					
Manitoba	15					
Saskatchewan	15					
Alberta	15					
Colombie-Britannique	15					
Total	15.9					

Section 16. Emplacement des stocks de pétrole brut et condensats (m³)

Province d'origine		É-U.	C.B.	Alta.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	Total
Ontario	16								
Manitoba	16								
Saskatchewan	16								
Alberta	16								
Colombie-Britannique	16								
Brut étranger	16								
Total	16.9								

Section 17. Stocks de pétrole Canadien aux États-Unis à la fin du mois (m³)

		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
Contenu des lignes	17					
Contenu des réservoirs	17					
Total	17.9					

Section 18. Expéditions de pétrole Canadien aux États-Unis et exportations (m³)

		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
Traverse la frontière	18					
Exporté	18					
Pertes des lignes	18					
Variations des stocks	18					
À d'autres transporteurs pour être rentrée au Canada	18					
Rapporté au Canada	18.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT